

Préfecture des Côtes d'Armor

Appel à projets – Subventions 2022

Programme Égalité entre les femmes et les hommes

L'appel à projets au titre du programme « Égalité entre les femmes et les hommes » pour l'année 2022 est ouvert, et ce jusqu'au 31 mars afin de déposer votre demande de subventions. Il vous est demandé de la déposer sur la plateforme Démarches simplifiées.

Pour ce faire, à toutes fins utiles, vous trouverez en **annexe 1** une **note explicative** vous informant de la démarche à suivre.

À noter, cette année, pour les structures qui ont déjà formulé une demande en 2021 et qui auraient reçu une notification de la plateforme Démarches simplifiées vous informant de la suppression de votre fiche d'identification, il vous faudra ainsi la refaire sans laquelle votre dossier ne pourra être traité.

Soutien des projets portant sur :

- La prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes ;
- L'émancipation économique des femmes ;
- L'accès aux droits et la diffusion de la culture de l'égalité.

Calendrier de la campagne 2022 :

- 15-01-2022 au 31-03-2022 : dépôt des demandes en ligne
- 01-04-2022 au 30-11-2022 : instruction et versement des subventions
- Maximum 6 mois après la réalisation de l'action : dépôt du bilan de l'action subventionnée

Toutes les infos sur : <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/bretagne/Region-et-institutions/L-action-de-l-Etat/Egalite-et-droits-des-femmes/Subvention-et-appel-a-projets/Demande-de-subvention-au-titre-du-programme-Egalite-entre-les-femmes-et-les-hommes-annee-2022>

Fonds pour le Développement de la Vie Associative

Campagne FDVA 22

FDVA 1, formation des bénévoles

- Lancement le 2 mars et clôture le 7 avril
- Réunions d'informations : jeudi 3 mars à 12 h et mardi 8 mars à 10 h

Toutes les infos sur : <https://www.lemouvementassociatifdebretagne.bzh/campagne-fdva-2022>